

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 h, en séance publique présidée par
Madame Brigitte BRESK, maire

Présents : Brigitte BRESK, Marie Noëlle DEL AMO, Marc FLURI, Ange FRACASSI, Roger GIOANNI, Jean Pierre PIOLAT, Christine SIC.

Stéphane PETRI a donné pouvoir à Christine SIC

Christian PRADIER a donné pouvoir à Jean Pierre PIOLAT

Dominique AIPERTO est absent.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h

Jean Pierre PIOLAT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 Avril 2017 :

Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'a été formulée avant la réunion du conseil municipal du 21 09 2017, ni en séance, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Après l'approbation Marie Noëlle DEL AMO, précise que lorsqu'elle a parlé de « biens vacants, elle voulait dire logements vacants dans le sens d'inoccupés »

2°- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014:

Décision N°09/2017 en date du 18/04/2017 : Convention cadre avec le CNFPT pour la formation du personnel communal

Décision N°10/2017 en date du 27/04/2017 : Renouvellement de la concession trentenaire n° 38 dans le cimetière communal à Madame ARCIN Francine et M.DALMASSO Honoré.

Décision N°11/2017 en date du 06/06/2017 Contrat de location de terrain nu entre la commune et M.POTTIER Abel (parcelle D 1448)

Décision N°12/2017 en date du 11/07/2017 : Tarifs des gîtes communaux : tarifs 2018

Décision N°13/2017 en date du 27/07/2017 : Contrat de prestation entre la commune et le groupe SIRIUS (projet INTERREG Vermenagna-Roya)

Décision N°14/2017 en date du 11/09/2017 : Convention CARF/Commune, relatif au remboursement des cotisations versées au SITV.

3°- Valorisation du sentier de découverte des oliviers : Plan de financement

M. Jean Pierre PIOLAT explique que la municipalité a l'intention d'aménager et de valoriser un sentier de découverte de type itinéraire pédestre et d'interprétation qui part du bas du village lieu dit « Méran » et aboutit à l'ancienne route départementale (le délaissé qui longe la Roya).

A terme, cette portion de délaissé pourrait être aménagée en promenade piétonnière et rejoindre le chemin des châtaigniers et le bain du Sémité. La boucle ainsi réalisée constituerait un atout pour le tourisme piétonnier. Ce projet pourrait être complété, à terme, par la restauration de l'olivieraie du socle Sud afin de relancer la production oléicole.

Ce projet se divise en trois phases
2017-2018 1. Etude sentier Coût phase 1 : 3500 HT + TVA
2018-2019 2. Travaux sur le sentier
2019-2020 3. Aménagement du délaissé et signalétique

Pour les 2 autres phases une fois l'étude réalisée, la commune sollicitera le Parc, la CARF et le Conseil Départemental.

Plan de financement de la phase 1 :
Etude 3500€ HT
Subvention Parc : 1750 €
Part commune : 1750 € + TVA

Le Conseil municipal adopte ce projet à l'unanimité ainsi que le plan de financement de la phase 1.

4°- Eglise et Chapelle des Pénitents Blancs : plan de financement

Madame le Maire présente le projet de restauration de l'Eglise et la Chapelle des Pénitents Blancs, qui doit se réaliser sur plusieurs années. Les travaux sont très importants, extérieurs et intérieurs. Ces deux bâtiments seront traités ensemble. Le programme de travaux peut s'étaler sur 6 années et représenter un budget de 2 millions d'euros.

Suite à l'étude Diagnostic réalisée sur les 2 édifices, finalisée au printemps, la première tranche de travaux proposée est la suivante :
La réalisation des études de Projet définitif sur l'ensemble du clos couvert façades des deux édifices, la consultation des entreprises et le début des travaux sur les façades, qui en terme d'urgence sanitaire, sont prioritaires, tant à cause du processus de dégradation des ouvrages qu'en raison des problèmes de sécurité du public.

Une première Tranche évaluée à 300 000 €

- études PRO DCE : Projet définitif et Dossier de consultation des entreprises
- 1^{ère} tranche de travaux : clos couvert façades

Cette première tranche de travaux serait financée comme suit

Dépenses :	300 000 € HT
Subvention DRAC (Etat Affaires Culturelles)	40% soit 120 000 €
Subvention Région dans le cadre du CPER (Plan Etat Région)	40 % soit 120 000 €
Subvention Conseil Départemental	10 % soit 30 000 €
Fonds de concours CARF (50% de la part restant à la commune)	15 000 €
Part commune	15 000 € + TVA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement pour cette première tranche de travaux : 7 voix Pour et 2 Abstentions (Ch. SIC et S. PETRI) et autorise le Maire à signer les documents , demande de subventions, convention s'y référant.

5°- CARF : Amendement au Schéma de Mutualisation

Madame le Maire rappelle que l'élaboration d'un schéma de mutualisation a été entérinée par la CARF et les communes membres en 2016. Il a été nécessaire de compléter ou d'amender ce schéma. Ce schéma peut être étendu « éventuellement aux établissements publics du territoire » et peut permettre « la mutualisation de la direction générale et de la direction des ressources humaines ». Cet amendement voté par le conseil communautaire le 3 Avril 2017 doit être approuvé par les assemblées délibérantes des communes.

Après avoir fait lecture de ces documents relatifs à cet amendement, le conseil municipal prend acte et adopte à l'unanimité, l'amendement au schéma de mutualisation

6°- Carf : Rapport annuel 2016 sur prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Madame le Maire informe que le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'une information auprès du conseil municipal et être mis à disposition des administrés.

Les membres du Conseil attestent à l'unanimité avoir pris connaissance de ce rapport.

Madame le Maire précise que celui-ci est à disposition des administrés de la commune au secrétariat de la Mairie et téléchargeable sur le site internet de la commune.

7°- ONF : coupe de bois 2018 modification du programme :

Madame le Maire donne lecture de la lettre de Mr. Bouillie responsable Forêt Interdépartemental de l'ONF, portant à notre connaissance le programme 2018 des coupes de bois inscrites à l'état d'assiette par l'ONF sur notre commune. Il s'agit d'accepter que la coupe de bois sur la parcelle prévue en 2018 soit supprimée pour motif « volume insuffisant » et que la coupe de bois sur parcelle 34 soit reportée de 2018 à 2020 pour motif « raison sylvicole ». Christine SIC précise qu'il s'agit d'un nouveau plan de gestion de la forêt et que la commune n'a pas le choix dans la mesure où l'ONF est le gestionnaire de notre forêt.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte et approuve le programme

8°- Règlement protocolaire portant sur les dispositions financières prises à l'occasion des fêtes de fin d'année pour le personnel communal

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit comme chaque année d'adopter, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un règlement protocolaire sur les dispositions financières à l'occasion des fêtes de fin d'année. Celle-ci propose cette année de donner 80 € pour chaque employé communal.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

9°- Représentant du conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'EHPAD « le temps des cerises

Le Maire rappelle que le conseil d'administration de l'EHPAD le temps des cerises, conformément au code de l'action sociale et des familles, est composé du Maire, président, et deux conseillers municipaux. Le 11 avril 2014 les conseillers élus étaient Marie Noëlle DEL AMO et Christian PRADIER. Considérant la lettre de démission de Christian PRADIER pour des raisons professionnelles, il faut le remplacer. Jean Pierre PIOLAT se porte candidat.

Madame le Maire procède au vote : Jean Pierre PIOLAT est élu à l'unanimité.

10°- Avis sur le retrait de la Métropole de Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

Madame le Maire explique que le conseil doit se prononcer, à savoir donner un avis favorable pour que la Métropole Nice Côte d'Azur puisse sortir du SDEG (Syndicat départemental de l'Electricité et du Gaz). Toutes les communes du département appartiennent au SDEG. La Métropole de Nice Côte d'Azur et le SDEG ont engagé un processus dans le sens du retrait. La Métropole et le SDEG ont délibéré favorablement. Les autres membres du Syndicat doivent émettre un avis sur cette sortie.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé et pris connaissance des documents, délibère et vote à l'unanimité pour donner un avis favorable au retrait de la Métropole Nice Côte d'Azur du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

11° Informations diverses

Le Maire donne des informations suivantes :

Concernant la commune

*Ecole : Un service de garderie gratuite a été mis en place à l'école depuis la rentrée scolaire pour les enfants dont les parents travaillent. Ce service est assuré par l'ATSEM. : le matin, avant le temps scolaire, de 7h 45 à 8h 35 et après le temps scolaire, le soir de 16h 30 à 17h 30.

*Sècheresse : La municipalité a fait à tous les propriétaires de parcelles sous le village une demande expresse de débroussaillage. C'est une exigence. Le Maire rappelle à cet occasion qu'il est toujours interdit formellement de faire du feu en cette période.: barbecue y compris

Marie Noëlle DEL AMO demande pourquoi les rues n'ont pas été lavées régulièrement cet été.

Ange FRACASSI répond que deux ou trois fois, les rues ont été lavées une seule fois par semaine au lieu de 2 à cause d'une mauvaise régulation entre le Caïros et le village. M. Piolat ajoute qu'il ne s'agit en aucun cas de pénurie d'eau mais de pompages trop importants en Aout : jardins, bassins etc. Madame le Maire dit que c'est une question qui devrait trouver une solution avec les travaux envisagés en avril et que la question de l'arrosage des jardins pourrait être à l'ordre du jour prochainement.

*Arrêté Linky : Le Maire rappelle la délibération du Conseil prise à ce sujet, retirée sur demande du préfet et remplacée par un arrêté suspendant l'établissement des compteurs Linky en attente de l'avis de la Commission Nationale Informatique et Liberté. Avis parvenu favorable à Linky.

Le Préfet attaque cet arrêté au Tribunal Administratif, le disant illégal...

*Arrêté pris par les cinq maires interdisant les poids lourds de + de 19 tonnes:

Le Maire rappelle que 2 maires (Fontan et Breil) avaient pris un arrêté qui, attaqué au Tribunal Administratif a été déclaré illégal sur la forme. Les 5 maires ont donc pris un arrêté commun et ont commandé (par le SIVOM) les panneaux d'interdiction qui seront placés au plus tôt. Le préfet attaque cet arrêté au TA sur la légalité, même s'il dit qu'il est sans doute légitime... La préfecture lance une étude avec AIR PACA pour avoir une étude, non pas modélisée à 3 km mais à 25m près. On ne doit pas non plus oublier la pollution de l'eau par les particules fines...

Le Maire donne 3 informations supplémentaires concernant la CARF

* Le Conseil communautaire a voté la semaine dernière l'Adhésion à AIR PACA la CARF était la seule Communauté d'agglomération de la Région à ne pas adhérer... Cette adhésion permettra de disposer avoir d'outils plus précis de mesure de la pollution dans la vallée.

* Des Bornes électriques de rechargement pour voitures et vélos ont été commandées par la CARF et seront placées rapidement.(1 par village)

* De même des Panneaux Natura 2000 doivent être implantés sans donc début octobre, une réunion natura 2000 pour la phase animation « Bendola - Marguareis » (pelouses à orchidées) aura lieu à Saorge fin octobre)

En ce qui concerne les opérations ALCOTRA (subventions européennes)

* Vermentagna Roya : Jean Pierre PIOLAT parle de notre rencontre à Borgo avec les maires et les agents administratifs des différentes communes de la Vallée de la Roya et de la Vermentagna ; le Logo a été choisi et le plan d'étape évoqué. Un stand est prévu à la Fiera Fredda du 1^{er} décembre à Borgo pour la promotion du projet et des acteurs locaux, français et italiens.

* Pigna Pigna : Nous n'avons pas de nouvelles pour l'instant.

Le Maire présente rapidement un autre Plan Alcotra qui devrait voir le jour en 2019 pour lequel la municipalité est partie prenante.

*Arca del Benessere : « Arc du Bien être » Il s'agit d'un programme soutenu par la région ligure par sa vice présidente à la santé, prévention santé pour les jeunes par le sport et ayant pour chef de file la commune de Vallebona. : 3 vallées ligures et un pont vers l'Europe, donc une commune française :

Saorge. Ce projet devrait s'étendre à Breil, la Roya, la Carf et l'ARS ... le Maire souligne l'importance de ces projets Européens, qui même s'ils sont complexes à mettre en œuvre, permettent d'avoir des crédits et s'inscrivent dans une dynamique...

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil :

MN Del AMO pose deux questions :

1. Pourquoi le Maire a-t-elle refusé à une conseillère de célébrer un mariage et permis à un autre de le faire quinze jours plus tard ?

Le Maire lui redit la LOI à savoir que selon la Loi le Maire est seul Officier d'Etat Civil. S'il est « empêché » au sens de la LOI, et si les adjoints aussi sont « empêchés », et uniquement dans ce cas, il peut donner une délégation à un conseiller municipal.

Pour le premier mariage cité, Madame le Maire n'était pas empêchée, pour le deuxième oui.

Marie Noëlle DEL AMO n'est pas satisfaite de la réponse et dit qu'il s'agit de discrimination.

Le Maire lui rétorque qu'elle seule a « ce pouvoir » et qu'elle doit se satisfaire de cette réponse.

2. Pourquoi le sentier des lacets n'est pas débroussaillé ?

Le Maire lui rappelle qu'il y a eu décès par chutes de blocs et que par manque de sécurisation (ce qui coûterait environ 100 000 €) on ne peut pas envoyer le personnel travailler.

Christine SIC dit que si on ne veut pas être responsable il faudrait fermer le chemin....

Aucun membre du Conseil ne désirant intervenir, le Maire lève la séance à 19h 10 et suivant l'habitude invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....

Pour Procès-verbal de séance, le secrétaire : Jean Pierre PIOLAT

Pour Compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRESC



Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

DEL AMO Marie Noëlle,

FLURI Marc

FRACASSI Ange

GIOANNI Roger

SIC Christine